



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

Le 13 décembre 2023, à 19 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François LAHAYE, Maire.
Quorum du Conseil Municipal : 8

Présents : 9

M. Jean-François LAHAYE

Mmes Isabelle ARRONDEAU, Julia CLAIROTTET, Guylaine LANDON, MM. Alain BASQUILLON, Thierry GAGNARD, Philippe HUBERT, Sébastien LANSIER, Olivier RICHER

Absents excusés : 6

Mmes Caroline BANCAUD (procuration à M. Thierry GAGNARD), Audrey FOLTIER, Valérie LÉQUIPÉ-MAISTRE (procuration à M. Olivier RICHER), Valérie REGIBIER, MM. Christophe MACHURET (procuration à M. Jean-François LAHAYE), Christian MAUCHIEN (procuration à M. Alain BASQUILLON)

Secrétaire de séance : M. Alain BASQUILLON

Ordre du jour :

- Délibération 2023/59 : Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection – Modification des statuts – Adhésion de nouvelles collectivités (extension du périmètre)

Le Comité Syndical de Vidéo Protection (SICOM) réuni le 25 octobre 2023 à Huisseau sur Cosson, a approuvé l'extension du périmètre du Syndicat aux communes de Françay, Selles-Saint-Denis, Souvigny-en-Sologne, Suèvres, Veilleins et Villerbon avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Municipal approuve cette extension.

Adopté à l'unanimité.

- Délibération 2023/60 : Etudes surveillées – Fixation du prix de ticket correspondant à une séance d'une heure

Par délibération du 12 septembre 2013, le Conseil Municipal avait fixé le prix d'un ticket correspondant à une séance d'une heure d'étude surveillée à 3.50 €.

Au vu de la demande des intervenants de l'école Jean Pasquier, il est envisagé de remettre en place les études surveillées.

Le Conseil Municipal fixe le prix d'un ticket correspondant à une séance d'une heure d'étude surveillée à 5 € à compter du 1er janvier 2024.

Adopté à l'unanimité.

- Délibération 2023/61 : Dotation d'équipement des territoires ruraux 2024 – Demande de subvention de l'Etat - Réhabilitation des réseaux d'assainissement

Suite à l'étude diagnostique du réseau d'assainissement, il est nécessaire de prévoir la réhabilitation des réseaux dans plusieurs rue de la Commune (Grande Rue, rue de la Sainte, rue de Lamotte, rue des Colmains, rue de la Houssaye, rue du Taquet, rue de Châteauvieux, station d'épuration).

Il s'agit de réaliser des travaux sur les réseaux d'assainissement en remplaçant des tronçons ou en en chemisant d'autres. Le coût estimé de l'opération est de 518 600.00 € H.T. soit 622 320.00 € T.T.C.

La Commune est en mesure de bénéficier de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2024 pour aider au financement de l'opération.

Le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Préfet l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible dans le cadre de la D.E.T.R. 2024.

Adopté à l'unanimité.

- Délibération 2023/62 : Service de Police pluri-communale – Fixation des tarifs

Par délibération du 9 novembre 2023, le Conseil Municipal avait accepté la mise à disposition du service de Police municipale de Lamotte-Beuvron à la commune de Vouzon pour des missions ponctuelles et il avait validé le projet de convention type.

Le Conseil Municipal accepte les tarifs qui seront facturés pour cette mise à disposition, à savoir :

- 35 € par heure et par agent policier municipal,
- 25 € par heure et par agent ASVP.

Ces tarifs incluent les coûts salariaux et les frais de fonctionnement révisables sur les coûts du dernier compte administratif.

Adopté à l'unanimité.

- Délibération 2023/63 : Activités Enfance et Jeunesse – Convention avec la Ligue de l'Enseignement de Loir-et-Cher - Prolongation

L'organisation des activités Enfance et Jeunesse a été confiée à la Ligue de l'Enseignement de Loir-et-Cher et une convention a été passée avec cet organisme précisant notamment les modalités de fixation des tarifs et les obligations des signataires.

La convention visée ci-dessus arrive à échéance au 31 décembre 2023 et il convient de la renouveler.

Le Conseil Municipal prend connaissance du contenu de cette convention et décide de la reconduire pour une durée d'une année du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

- Délibération 2023/64 : Décision modificative budgétaire – Budget Commune – Section d'investissement – Ajustement des recettes

Les recettes d'investissement prévues au budget primitif 2023 de la Commune doivent être ajustées en fonction de la confirmation des attributions de subvention pour la reconstruction du bâtiment périscolaire.

Il est donc nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

OBJET	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Emprunts en euros	1641	- 135 000.00		
Subvention Région Salle de motricité / Périscolaire	1322/208	- 25 000.00		
Autres subventions Salle de motricité / Périscolaire			1328/208	+ 160 000.00
	Total	- 160 000.00		+ 160 000.00

Le Conseil Municipal accepte cette décision modificative budgétaire.

Adopté à l'unanimité.

- Délibération 2023/65 : Création d'un poste d'agent de maîtrise

Sur la proposition de Monsieur le Maire, un adjoint technique principal de 1^{ère} classe de la Commune a été inscrit sur la liste d'aptitude à l'emploi d'agent de maîtrise établie au titre de la Promotion Interne.

Au vu de ses compétences et connaissances, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} février 2024.

Adopté à l'unanimité.

Procès-verbal arrêté le **19 FEV. 2024**

Le Maire,

Le Secrétaire,



Jean-François LAHAYE



Alain BASQUILLON

Publication sur le site internet communal le : **20 FEV. 2024**